

Burundi : les massacres des Hutus de 1972 officiellement qualifiés de « génocide »

RFI, 21/12/2021 Burundi: la Commission vérité et réconciliation reconnaît un génocide des Hutus en 1972 et 1973. La Commission vérité et réconciliation, qui présentait lundi 20 décembre son rapport d'étape devant le Parlement du Burundi réuni en congrès, a qualifié l'un des pires épisodes de massacres interethniques dans ce pays qui avait débuté fin avril 1972 comme « le génocide contre les Hutu de 1972 et 1973 ». Les Hutus sont aujourd'hui au pouvoir. Une qualification qui a été endossée par acclamation par les deux chambres du parlement burundais.

Créée en 2014, la trêve conteste CVR du Burundi avait la lourde tâche d'enquêter sur les crimes commis dans ce pays depuis la Conférence de Berlin de 1885 à la fin de la guerre civile en 2008. Mais la CVR a centré son enquête sur cette sombre période. Le rapport présenté devant le Parlement réuni en congrès est plutôt volumineux. Plus de 500 pages qui résument des années d'enquête centrées exclusivement sur ce que les Burundais appelaient jusqu'ici « les événements de 72 ». Une date qui correspond à l'un des pires épisodes des massacres interethniques dans ce pays. 900 témoignages auditionnés. Selon son président Pierre Claver Ndayicariye, la CVR du Burundi a, pendant tout ce temps, auditionné environ 900 témoignages dont des responsables présumés de ces massacres, elle a exhumé les restes de près de 20 000 victimes dans quelque 200 fosses communes, ou encore étudié des milliers de documents relatifs à cette période. Il ressort de cette enquête selon cette Commission, que « les violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme qui ont visé la majorité hutu en 1972 et 1973 » avaient été « planifiées » en amont par le président Michel Micombero, issu de la minorité tutsi. Pierre Claver Ndayicariye a donc « déclaré solennellement le 20 décembre 2021 que le crime de génocide a été commis contre les Hutu du Burundi en 72 et en 73 » une déclaration qui « était attendue depuis très longtemps », a commenté le président de l'Assemblée nationale, Gélase Daniel Ntibirabe. « Le travail n'est pas fini » Prochaines étapes, notamment l'identification de toutes les victimes de cette période qui passe par un recensement sur chaque colline du pays ainsi que l'organisation d'audiences publiques. « Le travail n'est pas fini mais il fallait faire vite », reconnaissent nos sources, qui expliquent que le pouvoir burundais avait exigé de la CVR cette proclamation avant le 50e anniversaire de ces massacres en avril prochain. Politiquement après la qualification officielle par la CVR du Burundi, des massacres inter-ethniques de 1972 comme « le génocide des Hutus de 1972 et 1973 », le parti Uprona, alors parti-État et qui a été incriminé par la CVR, a nié dans un tweet toute participation à ces crimes. De son côté, l'une des principales figures de la société civile burundaise en exil a dénoncé une décision prise par une Commission constituée quasi exclusivement par des membres du seul parti au pouvoir, l'ex-rébellion hutu du Cnnd-FFD, et qui n'a enquêté depuis sa création en 2014 que sur les seuls massacres de 72. Or son mandat prévoit qu'elle enquête sur les crimes commis depuis la conférence de Berlin en 1885 à la fin de la guerre civile en 2008, explique Vital Nshimiramana : « Nous ne contestons pas les crimes commis, mais nous contestons la méthodologie. »

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});